



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 24/10/2025

PLF 2026 sport, jeunesse et vie associative : Ça ne passe pas !

Le projet de loi de finances (PLF 2026) sport, jeunesse et vie associative adopté par le gouvernement s'inscrit dans une continuité budgétaire régressive qui depuis la fin des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, aggrave la précarité du mouvement sportif associatif fédéré.

Pour 2026, le programme 219 "Sport" chute à 554 M€ (-6,53 %) en crédits de paiements et dégringole à 568 M€ (-18,24 %) en autorisations d'engagement. C'est l'action "sport pour le plus grand nombre" qui est la grande sacrifiée avec un coup de rabot de 51 M€ (-25 %) des crédits de paiements. Selon le PLF 2026, la dimension "sport pour le grand nombre" représentera 25 % des moyens budgétaires du programme "Sport", contre 43 % en 2024, ce qui correspond à une purge budgétaire pour le sport pour toutes et tous de 203 M€ (-58 %) depuis la fin des JOP Paris 2024 ... Bonjour l'héritage !

Le PLF 2026 traduit des orientations politiques néo-libérales qui auront des effets négatifs pour la pratique sportive associative du plus grand nombre, comme c'est le cas par exemple de la reconduction pour 2026 de l'amputation de 36 M€ (-50 %) des crédits alloués au dispositif Pass'Sport. Cela exclura durablement du dispositif les enfants de 6 à 13 ans issus des familles les plus modestes, alors qu'ils représentaient 81 % du total des bénéficiaires.

Ces coupes budgétaires auront aussi des effets négatifs sur la construction ou la rénovation des équipements sportifs, les contrats territoriaux et le financement d'actions de développement sur plusieurs années. Le PLF 2026 prévoit aussi la suppression de 26 cadres techniques sportifs (CTS) placés auprès des fédérations, le tout sans concertation préalable.

Les crédits alloués à l'Agence nationale du sport (ANS) sont annoncés à 396 M€, dont 240 M€ de taxes affectées, avec une importante baisse de 108 M€ des autorisations d'engagement. Cette trajectoire va affaiblir davantage la capacité de l'ANS à porter des programmes, et notamment les projets sportifs fédéraux (PSF) qui soutiennent dans les territoires les actions des associations-clubs et des structures déconcentrées des fédérations en faveur de la pratique sportive pour toutes et tous.

PAGE 1

Pour leur part, les crédits de paiements du programme 163 "Jeunesse et Vie associative", sont en chute libre de 26 % (-222 M€). Si aucune action corrective n'est apportée lors des débats parlementaires, cela se traduira par une réduction de 40 000 services civiques et la suppression du dispositif "Colos apprenantes", alors même que 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année.

La FSGT considère que le PLF 2026 constitue un réel frein à la capacité d'action des associations-clubs. De plus, il tourne le dos aux milliers de bénévoles, salarié-es et citoyen·nes qui se sont mobilisé-es le 11 octobre dernier partout en France, sous la bannière « Ça ne tient plus ! » pour alerter les pouvoirs publics sur la crise sans précédent que traverse le mouvement associatif, dans sa généralité. Manifestement, le message n'a pas été entendu par le gouvernement. Il incombe maintenant aux parlementaires d'opérer les correctifs nécessaires pour qu'au final le budget 2026 sport, jeunesse et vie associative qui sera adopté, soit à la hauteur des enjeux et des besoins exprimés par l'ensemble du mouvement associatif, tous secteurs confondus.

La Direction fédérale collégiale